

inFO

N° 3416 du 11 décembre 2024 au 21 janvier 2025

militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière



NOS REVENDICATIONS,
ELLES,
ELLES RESTENT !

Pinel

© F. BLANC



p. 4 à 7

ACTU (pages 4 à 7)

Entendre nos revendications et y répondre, vite!

- Fonction publique : le prochain gouvernement est prévenu!
- Chez France Travail, en grève le 5 décembre, les revendications demeurent.
- La demande syndicale de « mesures de justice sociale et fiscale ».
- Hausse des pensions de base de 2,2% en janvier : enfin l'application du Code de la Sécu!
- Assurance chômage : l'accord sera agréé sans baisse de droits pour les frontaliers.

DROIT (page 9)

- Le congé sabbatique n'est pas toujours acquis!

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Face à la multiplication des plans sociaux, les travailleurs dans la tourmente.

INTERNATIONAL (page 16)

- Allemagne : hécatombe d'emplois dans la sidérurgie et l'automobile.
- Italie : grève nationale contre l'austérité.
- Hong Kong : 45 militants pro-démocratie condamnés.
- Amazon : un week-end de mobilisation internationale.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Banques : les augmentations collectives, grandes absentes des NAO.
- Sur le terrain, les agents publics en lutte contre l'austérité.
- Sécurité sociale : FO mobilisée contre la suppression du service du contrôle médical.
- Handicap : FO toujours plus investie en faveur de l'emploi.
- Duoday : FO engagée, toujours, pour que change le regard sur le handicap.
- Journée CSE : l'anticipation, un outil clé pour préserver l'emploi.

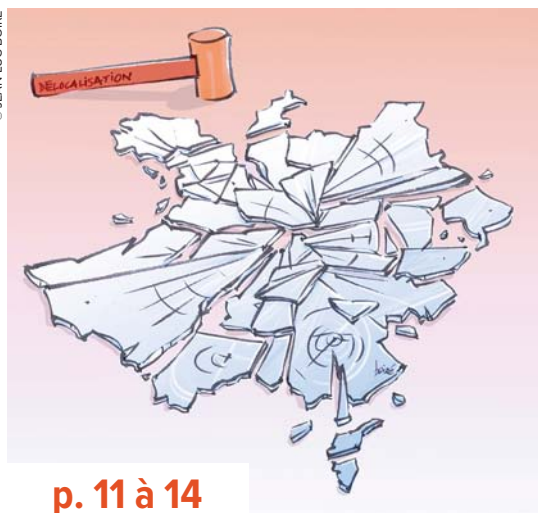
CULTURE (page 22)

- Documentaires/Télévision – Quand le Web favorise la « fabrique du mensonge ».
- Mémoire. Michel Pinaud, un militant attaché au paritarisme et à la défense des conventions collectives.

PORTRAIT (page 23)

- Sandra Turpin, « s'investir et ne rien lâcher! ».

© JEAN-LUC BOIRE



p. 11 à 14

DR



p. 23

L'inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
A également contribué à ce numéro : F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal décembre 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



LE GOUVERNEMENT EST TOMBÉ, PAS LES REVENDICATIONS!

La semaine dernière, pour la première fois depuis plus de soixante ans, un gouvernement est tombé à la suite du vote d'une motion de censure adoptée par une majorité de députés. Nous en avons pris acte. Cette issue semblait inéluctable depuis l'élection d'une Assemblée nationale fracturée et la nomination d'un nouveau gouvernement début septembre, dont on savait que la survie était précaire, car privé d'une majorité de députés pour le soutenir.

Ce gouvernement devait notamment présenter un projet de budget. Nous avons alors mis en garde contre de nouvelles coupes budgétaires qui viendraient affaiblir encore les services publics et des mesures d'austérité qui entraîneraient notre pays vers toujours plus d'injustice sociale et de précarité.

Nous avons donc combattu nombre de mesures annoncées, comme la hausse de la taxe sur l'électricité, le report de la revalorisation des pensions ou la hausse du ticket modérateur. Nous nous sommes mobilisés contre le retour du « fonctionnaires bashing », attisé par les provocations du ministre de la Fonction publique et les mesures qu'il défendait : retour des réductions d'effectifs dans la fonction publique, augmentation du nombre de jours de carence et baisse de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie, gel du point d'indice et suppression de la prime de maintien de pouvoir d'achat.

Dans un premier temps, nous avons salué l'inflexion de ce gouvernement, décidé à mettre un coup d'arrêt à la dérive des allègements de cotisations patronales, dont le montant approche les 80 milliards d'euros annuels. Nous avons aussi salué un changement de méthode en matière de négociation collective. Ces quelques semaines ont permis

aux interlocuteurs sociaux de reprendre la main en signant trois accords sur l'Assurance chômage, l'emploi des seniors et l'évolution du dialogue social, notamment la fin du plafond des trois mandats pour les élus CSE!

**Dans la période
qui s'ouvre, le rôle de
la négociation collective
devra être conforté
et respecté**

Le gouvernement est tombé, pas nos revendications! Dans la période qui s'ouvre, le rôle de la négociation collective devra être conforté et respecté, tout comme devra l'être la parole donnée. Lorsque sera nommé un nouveau gouvernement, nous irons porter notre cahier revendicatif : augmentation des salaires, amélioration des conditions de travail, abrogation de la réforme des retraites, défense de l'emploi et de la Sécurité sociale, renforcement des services publics, stopper la désindustrialisation, concrétiser la réindustrialisation et inscrire nos accords dans la loi, ainsi que l'agrément de la convention d'Assurance chômage.

La commission exécutive confédérale l'a redit la semaine dernière, nous sommes prêts à la mobilisation et à la construction du rapport de force pour faire aboutir nos revendications!

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Entendre nos revendications

La France se retrouve pour la deuxième fois de l'année avec un gouvernement démissionnaire. Cela fait suite cette fois à l'adoption le 4 décembre, par les députés, d'une motion de censure, en réponse à l'utilisation par le Premier ministre de l'article 49.3

pour faire adopter le projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Le PLFSS est donc rejeté, le texte du projet de loi de finances est mis à l'arrêt. A débuté le 5 décembre l'attente de la nomination d'un nouveau Premier ministre et de son équipe. Pour autant, dans

Fonction publique : le prochain gouvern



devant Bercy à Paris, ont rappelé leur désapprobation de la politique menée ces derniers mois – pour ne pas dire plus – vis-à-vis des agents publics et lancé un avertissement au prochain gouvernement. Il lui faudra faire autrement : sur l'emploi et sur les salaires notamment. Et mettre un arrêt aux attaques incessantes des droits des agents publics. Depuis la rentrée de septembre, elles arrivent en cascade : nouveau gel du salaire indiciaire, absence de financement de la Gipa (garantie individuelle de pouvoir d'achat) en 2024 et système non prévu l'an prochain. Suppression nette de plus de 2000 emplois. Projet de porter de un à trois le nombre de jours de carence en cas d'arrêt maladie et de diminuer de 10% l'indemnisation de ces derniers. Retour du projet visant une loi « d'efficacité » de la fonction publique, mais sans plus de moyens... Mais, par la motion de

initialement, la journée de grève intersyndicale le 5 décembre dans la fonction publique s'annonçait comme un avertissement lancé au gouvernement Barnier. Des fédérations FO ont appelé à cette journée (ainsi FO-Finances, la FAGE FO, la FEETS, ou encore la FSMI) et au-delà, nombre de militants FO du public, tels ceux du secteur de l'éducation (de la FNEC FP-FO), s'y sont joints. Pour FO en effet, cette journée était l'occasion d'exprimer au gouvernement la demande de retrait de mesures attaquant les fonctionnaires et contenues, notamment, tant dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 que dans celui de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Il était donc question de le dire... avant l'action majeure décidée par FO-Fonction publique, soit trois jours consécutifs de grève, les 10, 11 et 12 décembre, cela s'étoffant de la recherche d'une portée

interprofessionnelle et par ailleurs accompagnée d'un dépôt de préavis courant tout le mois de décembre.

Des mois d'attaques incessantes

Le renversement du gouvernement le 4 décembre a bien sûr chamboulé ce programme, en modifiant la tonalité dès ce 5 décembre. Ainsi, les fédérations FO participant à cette journée, notamment par un rassemblement

censure votée par les députés, entraînant le rejet du PLFSS et la mise à l'arrêt du PLF, toutes ces mesures et projets passent aux oubliettes.

L'appel à tous à rester mobilisés

« Et maintenant? », interrogeait toutefois avec prudence FO-Fonction publique le 5 décembre. Si, en l'absence d'interlocuteurs ministériels, l'union interfédérale a décidé de « suspendre » son appel à la grève les 10, 11 et 12 décembre, cela ne signifie pas pour autant l'arrêt des actions ni l'absence de leur soutien. Le 6 décembre, la confédération a d'ailleurs apporté son soutien à « toutes les initiatives et mobilisations déjà décidées par ses syndicats, ses unions départementales et ses fédérations ». Elle invitait « tous les militants et les travailleurs à rester mobilisés ».



tions et y répondre, vite!

cette période de turbulences, les travailleurs – actifs et retraités – sont particulièrement mobilisés pour leurs revendications et contre des mesures d'austérité qui dégraderaient encore leurs droits. Avec FO, y compris par des mobilisations, notamment au sein

du secteur public, ils ont exprimé tout cela encore ces derniers jours, certains en amont de la chute du gouvernement Barnier, d'autres le lendemain même. Et cela a tout d'un avertissement ferme d'ores et déjà lancé au futur gouvernement.

gouvernement est prévenu!

À l'Éducation, dès le 5 au soir, la FNEC FP-FO, qualifiant cette grève de « puissante », avec notamment 200 000 manifestants en France, appelait à poursuivre le mouvement dès le 6, puis les 10, 11 et 12. « La FNEC FP-FO sera aux côtés de tous ceux qui disent "Nous continuons!" », écrivait la fédération. Le secteur de la santé privée appelait lui aussi aux 10, 11 et 12, la FEETS, de son côté, indiquait : « À contexte exceptionnel, vigilance renforcée (...), la FEETS-FO appelle les agents publics à se tenir "prêts à bondir" si la situation l'exige! » FO-Fonction publique, rappelant les

revendications, dont une hausse immédiate du point d'indice (de 10%), l'ouverture de négociations sur la grille des salaires et l'arrêt des suppressions de postes, a appelé « toutes ses structures à rester mobilisées ». Plus largement, elle lançait « un avertissement solennel au prochain gouvernement : reconduire des mesures anti-fonctionnaires relancera immédiatement un nouvel appel à la grève ». FO-Fonction publique a déposé un préavis de grève courant du 1^{er} janvier au 31 mars 2025. Voilà le prochain gouvernement d'ores et déjà prévenu!

Valérie Forgeront



© F. BLANC

Chez France Travail, en grève le 5 décembre, les revendications demeurent

Ils se sont rassemblés le 5 décembre, notamment à Lille, Amiens, Bordeaux ou encore à Paris, aux Invalides, près du ministère du Travail : les agents de France Travail, en grève à l'appel de huit organisations dont FO, ont rappelé – devant nombre de préfectures et sous-préfectures – leur mécontentement sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Une des conséquences du renversement du gouvernement Barnier est de stopper l'examen du projet de loi de finances pour 2025 (PLF), lequel portait, entre autres, la suppression de 500 postes (équivalent temps plein) l'an prochain à France Travail.

Des agents « dans l'expectative »

Cette mesure disparaît donc. « Tant mieux! », se réjouissait le 5 décembre la DSC FO Natalia Jourdin, précisant que cela ne règle pas tout le problème : les personnels restent surchargés de travail et

les conditions d'exercice des missions se dégradent. « Les agents demeurent dans l'expectative » de mesures pour l'emploi, insistait-elle. Côté salaires, si le 5 décembre au matin, la direction a annoncé une augmentation de 1,75%, elle s'adresse aux salariés de droit privé et non aux agents

de droit public. Les huit syndicats, dont FO, qui appelaient à cette journée de grève nationale, revendiquent une augmentation générale, *a minima* de 250 euros net par mois, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

V.F.



© F. BLANC

Entendre nos revendications

Hausse des pensions de base de 2,2% en janvier : enfin l'application du Code de la Sécu!



replacée à janvier s'annonçait limitée à la moitié de l'inflation prévue. Aucunement satisfaisant pour les retraités qui, le 3 décembre, ont fait connaître leur humeur. À l'appel de huit organisations, dont l'UCR-FO, cent trente-trois rassemblements de protestation ont été organisés sur le territoire, notamment à Paris.

« C'est un premier succès pour l'UCR-FO »

Comme d'autres dossiers en cours, celui de la revalorisation des pensions de base a connu un retournement de situation dès le 4 décembre au soir. Le gouvernement de Michel Barnier a en effet été renversé. Cela ayant, entre autres, pour conséquences le rejet du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 et donc de la mesure concernant les pensions. Le 3 décembre, les unions de retraités avaient rappelé le caractère inacceptable du report de la revalorisation. « *Le Code de la Sécurité sociale est clair : il prévoit la revalorisation de toutes les retraites au 1^{er} janvier en fonction de la moyenne annuelle de l'inflation. Le gouvernement doit le respecter!* », insistait ainsi Paul Barbier, secrétaire général adjoint de l'UCR-FO. Ce rendez-vous de janvier est d'autant plus important que « *le pouvoir d'achat des retraités ne cesse de baisser depuis 2017* », soulignait-il. Ce 3 décembre, les unions de retraités revendiquaient une hausse de toutes les pensions de base de 2,2% au 1^{er} janvier 2025. Cela correspondant, selon le calcul servant à l'indexation des pensions, à l'inflation moyenne sur la période novembre 2023-octobre 2024. Le 10 décembre, le ministre de l'Économie, démissionnaire, annonçait dans la presse que la revalorisation serait de 2,2%. « *Enfin, après avoir tenté par tous les moyens de ne pas appliquer la loi, le gouvernement démissionnaire a été obligé de s'y plier. C'est un premier succès pour l'UCR-FO* », se réjouissait l'Union FO le 10 décembre.

Ariane Dupré

Depuis octobre, les retraités ne décollaient pas contre le projet du gouvernement : il s'agissait initialement de différer de six mois en 2025, de janvier à juillet, la revalorisation des pensions de base. Objectif : une économie de 3,6 milliards d'euros pour la

Sécurité sociale, annonçait le gouvernement. Évoluant au fil de son parcours parlementaire, le projet avait ensuite proposé une application de l'indexation en deux temps, la deuxième phase ne concernant pas tout le monde et, cerise sur le gâteau, la revalorisation générale

tions et y répondre, vite!

Assurance chômage : l'accord sera agréé sans baisse de droits pour les frontaliers

Si le gouvernement de Michel Barnier, renversé le 4 décembre, a été déclaré démissionnaire le lendemain, il continue à gérer les affaires courantes. Ainsi l'accord sur l'Assurance chômage, trouvé le 14 novembre par les interlocuteurs sociaux et signé par trois organisations syndicales dont FO, sera bien agréé. « Selon le cabinet ministériel, l'agrément devrait se faire autour du 20 décembre. C'est une belle victoire, cela veut dire que le paritarisme a repris la main sur l'Assurance chômage », se félicite Michel Beugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi.

La ministre du Travail démissionnaire a également annoncé l'abandon, pour des raisons juridiques, de la mesure qui prévoyait de réduire les indemnités des travailleurs frontaliers. Cette dernière avait été prise pour répondre aux exigences d'économies supplémentaires imposées par le gouvernement pour cette négociation.

Satisfaction de FO

Concrètement, les travailleurs frontaliers étant généralement mieux rémunérés à l'étranger qu'en France, les interlocuteurs

sociaux avaient prévu de mettre en place un coefficient pour rééquilibrer le niveau de salaire moyen du pays d'emploi au niveau du salaire moyen en France, et de réduire en proportion le montant de leurs indemnités. Mais la mesure, discriminatoire, risquait d'être censurée ou entachée d'anti-constitutionnalité.

« Nous avons accepté que ce dispositif figure dans le texte, car nous savions qu'il risquait de tomber en raison de sa fragilité juridique », poursuit Michel Beugas, qui se félicite de cet abandon.

Clarisse Josselin

La demande syndicale de « mesures de justice sociale et fiscale »

Chambardement et confusion... Par le renversement, le 4 décembre, du gouvernement de Michel Barnier, les projets de textes budgétaires pour 2025, projet de loi de finances (PLF) et projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) ne sont plus. *Exit* donc le plan du gouvernement qui visait à ramener le déficit public à 5% du PIB en 2025, contre 6,1%, voire 6,2% cette année, par un « effort » de 60 milliards d'euros sur les comptes publics, dont les deux tiers reposaient sur une réduction des dépenses (de 20 milliards d'euros pour la sphère de l'État, de 15 milliards pour la Sécurité sociale et de 5 milliards pour les collectivités locales). Le prochain gouvernement devra donc présenter de nouveaux projets budgétaires, l'adoption de lois de finances restant obligatoire et indispensable, par exemple à l'engagement de politiques publiques, aux décisions d'investissements...

Le passage à la trappe de mesures injustes

Toutefois, il s'agit dans l'immédiat d'éviter la paralysie de l'appareil d'État au-delà du

1^{er} janvier prochain. La Constitution prévoit une solution provisoire, de secours, via l'adoption par le Parlement d'une loi spéciale (elle devait être présentée le 11 décembre en Conseil des ministres) permettant, en quelque sorte, un fonctionnement *a minima* de cet appareil. Concrètement, il s'agit de prendre quelques dispositions, notamment en reconduisant momentanément des mesures budgétaires de 2024, et entre autres sur les possibilités de dépenses. Cette loi spéciale permettra ainsi de lever l'impôt à partir du 1^{er} janvier prochain, mais *a priori* sans possibilité de faire évoluer le barème d'indexation à l'inflation. Les pensions de base seront revalorisées, elles, au 1^{er} janvier, pour tous les retraités (contrairement à ce que prévoyait le PLFSS) et au niveau de l'inflation (et non de 0,8%, ce que prévoyait le gouvernement). Il s'agit entre autres aussi de pouvoir payer les agents publics au-delà de ce mois de décembre. À noter que, conséquence de la censure, les mesures qui étaient prévues par les projets de



textes budgétaires pour 2025 à destination de la fonction publique disparaissent. Ainsi, les suppressions de postes, la moindre indemnisation des arrêts maladie et l'augmentation du nombre de jours de carence. Pour autant, tout cela n'est que provisoire, et « la construction d'un budget de l'État et de la Sécurité sociale guidés par des mesures de justice sociale et fiscale est plus que jamais indispensable », soulignaient le 5 décembre, dans un communiqué, huit organisations syndicales dont la confédération FO.

Valérie Forgeront



La Macif vous protège dans votre activité syndicale avec **des contrats sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : partenariat@macif.fr**



La Macif,
c'est **vous.**

Crédit photo : Ryan Lees / Hoxton / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



Le congé sabbatique n'est pas toujours acquis!

Le congé sabbatique peut être différé voire refusé.

Une salariée engagée depuis plus de dix ans dans une société demande à bénéficier d'un congé sabbatique de onze mois.

Son employeur refusant de le lui accorder, elle saisit le conseil de prud'hommes de Marseille selon la procédure accélérée au fond, comme le permet l'article L. 3142-113.

Le conseil de prud'hommes fait droit à sa demande et l'employeur forme un pourvoi en cassation.

Par un arrêt du 20 novembre 2024 (n°23-18446), la Cour de cassation fait droit à la demande de l'employeur au motif que les juges du fond auraient dû apprécier la réalité des conséquences préjudiciables invoquées par l'employeur :

« 8. En se déterminant ainsi, alors qu'il avait constaté que l'employeur justifiait son refus par le motif suivant : "Votre absence aurait des conséquences préjudiciables sur nos obligations auprès de nos clients et pour différents projets clients en cours et à venir. Cette absence aurait un fort impact sur l'organisation de l'équipe à laquelle vous appartenez", le conseil de prud'hommes, auquel il appartenait d'apprécier la réalité des conséquences préjudiciables alléguées, n'a pas donné de base légale à sa décision. »

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 3142-28 du Code du travail dispose :

« Le salarié a droit à un congé sabbatique pendant lequel son contrat de travail est suspendu.
(...) »

L'article L. 3142-29 du Code du travail précise :

« L'employeur peut différer le départ en congé dans la limite de six mois à compter de la demande, en fonction de la proportion de salariés absents dans l'entreprise au titre du congé ou en fonction du nombre de jours d'absence prévus au titre du même congé. Dans les entreprises de moins de trois cents salariés, cette limite est portée à neuf mois.

L'employeur peut également différer ce congé sur le fondement de l'article L. 3142-114 et, pour les entreprises de moins de trois cents salariés, le refuser sur le fondement du 1° de l'article L. 3142-113 selon les modalités prévues aux deux derniers alinéas du même article L. 3142-113. »

L'article L. 3142-113 du Code du travail énonce :

« Dans les entreprises de moins de trois cents salariés, l'employeur peut refuser le congé ou le passage à temps partiel :

1° S'il estime, après avis du comité social et économique, que ce congé ou cette activité à temps partiel aura des conséquences préjudiciables à la bonne marche de l'entreprise;

2° Si le salarié demande ce congé ou cette période d'activité à temps partiel moins de trois ans après une précédente création ou reprise d'entreprise ou après le début de l'exercice de précédentes responsabilités de direction au sein d'une entreprise répondant aux critères de jeune entreprise innovante.

L'employeur précise le motif de son refus et le porte à la connaissance du salarié.

Ce refus peut être contesté par le salarié directement devant le conseil de prud'hommes, statuant selon la procédure accélérée au fond, dans des conditions déterminées par décret en Conseil d'État. »

Salariés d'entreprises de moins de trois cents salariés, attention donc à ne pas avoir un poste trop stratégique qui pourrait vous empêcher de bénéficier

d'un congé sabbatique. C'est ce qu'inspire cette décision...

Secteur juridique

Retrouvez l'actualité du secteur juridique sur : www.force-ouvriere.fr/secteur-juridique

NOUS AVONS TOUS
un rôle à jouer
DANS LA DÉFENSE DE
NOS DROITS



REJOIGNEZ
NOUS



force-ouvriere.fr

Face à la multiplication des plans sociaux, les travailleurs dans la tourmente



Après les « séismes » Casino, Auchan et Michelin, marqués par l'ampleur des licenciements annoncés, les plans sociaux continuent de se multiplier, notamment dans les petites entreprises. BTP, commerce, industrie, chimie : plus aucun secteur n'est épargné par la « casse sociale », qui pourrait se chiffrer en centaines de milliers de suppressions de postes. Un retournement durable du marché de l'emploi semble bel et bien s'opérer, et cela ne s'explique pas seulement par un effet de rattrapage post-Covid en termes de défaillances d'entreprises. Les difficultés sectorielles (baisse de la consommation, coût de l'énergie, concurrence internationale accrue, poids des normes environnementales) ne l'expliquent pas non plus à elles seules... Force est de constater que de plus en plus d'entreprises, souvent alors même qu'elles ont perçu des aides publiques pendant des années, s'engouffrent dans la brèche pour délocaliser et ainsi maintenir marges et profits. Face à la tempête qui s'amplifie, les équipes FO sont partout à la manœuvre pour défendre l'emploi. Illustrations.

Face à la multiplication des plans sociaux

Dans la sidérurgie, FO exige « des garanties concrètes pour la préservation de l'emploi »

« **L**a transition écologique ne doit pas se faire au détriment de nos emplois! » Le 28 novembre, une délégation de FO-Métaux a été reçue au ministère de l'Industrie pour exprimer « sa vive inquiétude » quant à l'impact social de la transition écologique sur l'industrie sidérurgique. Un sujet déjà mis sur la table le 9 octobre. « La sidérurgie est prise en étau. Alors qu'elle fait face à des coûts croissants pour se conformer à la législation environnementale européenne [qui vise le « zéro émission nette » en 2050, NDLR], elle subit une baisse de la demande et la concurrence déloyale de la Chine et de l'Inde, qui n'ont pas les mêmes contraintes et produisent à bas prix. Résultat, en France les industriels réduisent leur production, voire délocalisent », explique Paul Ribeiro, secrétaire fédéral, pointant une

législation européenne « punitive ». Le militant ne cache pas ses craintes pour le maintien de l'emploi sidérurgique – 40000 emplois directs en France.

Chez ArcelorMittal, gel des investissements pour la décarbonation

Les décisions d'ArcelorMittal (15400 emplois) inquiètent. Le 25 novembre, il a confirmé la fermeture de deux des huit usines de sa filiale ArcelorMittal Centres de Services, et la suppression de 136 postes. Pis, le 26 novembre il a annoncé différer ses projets européens de décarbonation, conditionnant leur reprise à des mesures de protection de l'acier européen de la part de la Commission européenne – un plan d'urgence est à l'étude.

Concrètement, sur le site de Dunkerque (3500 emplois directs dans le Nord), des investissements à hauteur de 1,8 milliard d'euros, dont 850 millions d'aides publiques, sont gelés. « Ces financements publics restent sanctuarisés. Le ministère l'a confirmé », rassure Paul Ribeiro. Concernant le site de Fos-sur-Mer (2500 emplois directs dans les Bouches-du-Rhône), la délégation FO est tombée de haut. « Nous avons appris qu'ArcelorMittal n'a déposé aucune demande d'aide publique relative à un projet de décarbonation. La direction va devoir s'en expliquer », martèle Sylvain Ibanez, représentant syndical national FO d'ArcelorMittal, déterminé à obtenir « une clarification » au CSE du 17 décembre.

Ce 28 novembre, FO-Métaux a aussi déposé ses revendications. Dont

Novares : la grève a permis d'améliorer les mesures

L'usine de l'équipementier automobile Novares située à Ostwald, dans le Bas-Rhin, devrait fermer ses portes avant

l'été. L'annonce a été faite en CSE le 25 septembre dernier. L'activité du site, qui emploie 122 salariés, est au plus bas en raison de la politique de délocalisation menée par son principal donneur d'ordre, le groupe Stellantis, qui représente plus de 95% des commandes selon le syndicat FO. « Un cabinet d'expertise a été nommé, mais je ne vois pas comment le site pourrait être sauvé », analyse Bachir Himmi, délégué FO. Les premiers départs sont prévus dès le mois de mars. Si la fermeture de l'usine semble inéluctable, les salariés ont décidé néanmoins de se battre pour améliorer leurs conditions de

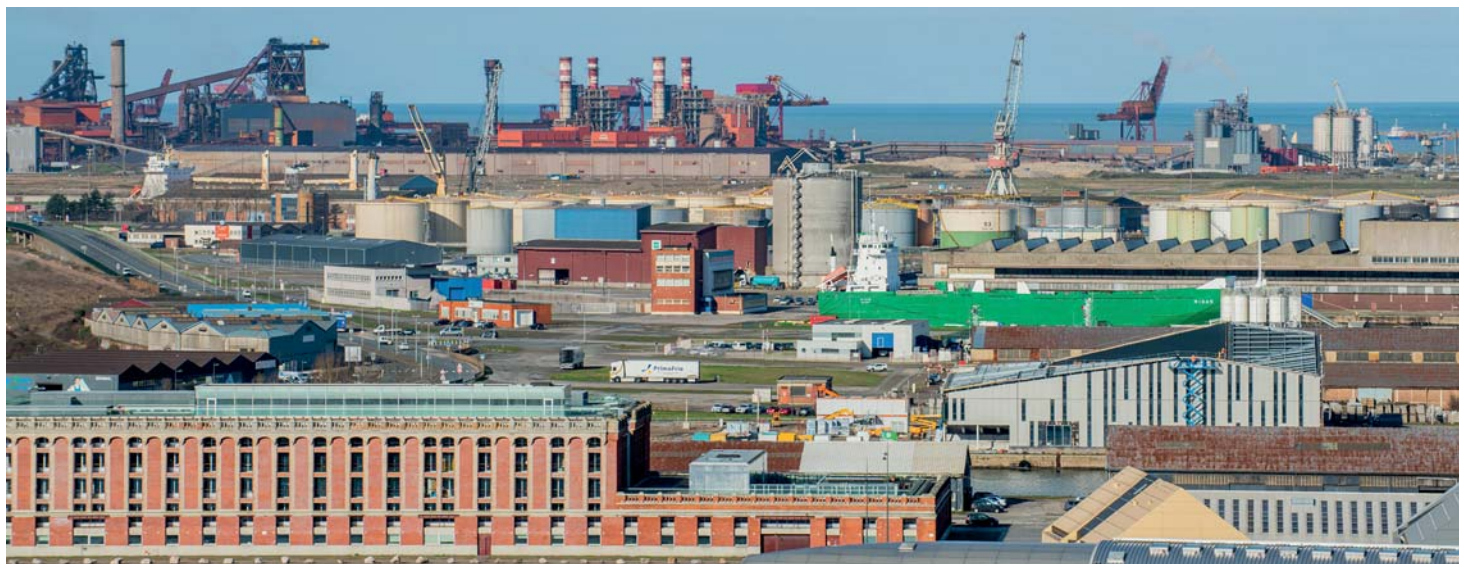
départ. Les négociations du PSE ont démarré le 5 novembre. Après l'annulation des deux réunions suivantes par la direction, l'intersyndicale, à laquelle participe FO, a lancé un appel à la grève illimitée le 20 novembre. Il aura fallu que la mobilisation s'étende à l'usine Novares de Sainte-Marguerite, dans les Vosges, pour que les négociations reprennent le 25 novembre et que les salariés parviennent enfin à se faire entendre.

Augmentation des indemnités supra-légales

Un accord sur les conditions de départ a ainsi été trouvé le 3 décembre. Il devait être soumis à la signature des syndicats en ce début de semaine. FO le validera,



aux, les travailleurs dans la tourmente



BASTIEN CREQUIREA

« l'instauration d'un moratoire pendant la période de transition écologique, notamment sur le calendrier et les conditions financières », et « des garanties concrètes pour la préservation des emplois et des outils industriels ». « Si un moratoire n'est pas acté pour 2025, l'année risque d'être catastrophique pour l'emploi », avertit Paul Ribeiro.

Élie Hiesse

s du PSE

avec l'accord des salariés, lesquels ont repris le travail le 5 décembre. Parmi les mesures négociées, les salariés licenciés percevront 2 200 euros d'indemnités supra-légales par année d'ancienneté. La proposition initiale de la direction se limitait à 1 300 euros. Ils bénéficieront aussi d'un congé de reclassement de douze mois, rémunéré à hauteur de 80% du salaire brut, et d'un budget formation de 10 000 euros. Un arrangement a par ailleurs été trouvé pour le paiement des dix jours de grève.

« C'est une bataille à moitié gagnée. On n'empêche pas la casse sociale, mais on a réussi à obtenir des mesures correctes face au préjudice subi, ce qui est très rare actuellement », réagit Bachir Himmi.

Clarisse Josselin

Chez Hennessy, à Cognac, mobilisation contre le projet d'une délocalisation partielle de l'embouteillage en Chine

« En trente-cinq ans chez Hennessy, je n'ai jamais vu une telle mobilisation », salue Frédéric Merceron, délégué FO chez le leader mondial du cognac. Les 19 et 20 novembre, quelque 600 salariés ont débrayé, alarmés par un projet de la direction consistant à exporter vers la Chine une partie de la production charentaise du prestigieux breuvage afin que, destinée au marché local de ce pays, elle soit mise en bouteille là-bas. Pour la direction, ce projet de délocalisation de l'embouteillage visait principalement à éviter la nouvelle taxe de 39% décrétée par la Chine sur l'importation de volumes inférieurs à 200 litres. « Une mesure de représailles après les surtaxes imposées par Bruxelles sur les véhicules électriques importés depuis ce pays », analyse Frédéric Merceron.

Crainte de répercussions sur le tissu économique régional

L'annonce a vite fait craindre des suppressions d'emplois, dans l'entreprise et au-delà, dans tout le bassin d'emploi de la région. La perte partielle de l'activité d'embouteillage menaçait en effet d'avoir des répercussions sur les fournisseurs et sous-traitants. Sans compter le risque que les autres maisons de cognac emboîtent le pas, cela affectant alors en cascade le tissu économique de la Charente.

Le 26 novembre, la direction d'Hennessy a choisi de suspendre le projet. Si la grève a joué son rôle, les remous politiques autour de la surtaxation ont joué le leur. Lors du G20, Paris et Pékin ont échangé sur le sujet. D'autres discussions sont prévues début 2025. Baisse ou disparition de la taxe ne sont pas exclues.

Demeure toutefois l'inquiétude alors que le projet n'est que suspendu. Les délégués syndicaux, dont FO, ont été reçus par le Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC) le 28 novembre. Celui-ci pourrait demander l'extension de l'AOC à la phase de mise en bouteille et ainsi protéger de nombreux emplois.

Sandra Déraillot

Face à la multiplication des plans sociaux, les travailleurs dans la tourmente

Chez Auchan, qui supprime 2389 emplois, FO refuse le scénario d'un « plan social au rabais »

« C'est la douche froide ! » Délégué syndical FO chez Auchan Retail France, Franck Martinaud ne cachait pas son exaspération, le 2 décembre, après la première séance de négociation sur le projet de l'enseigne de supprimer 2389 emplois. « Nos craintes se confirment : la direction semble privilégier l'accompagnement des salariés vers la mobilité externe au détriment de véritables mesures de reclassement interne. C'est inadmissible ! » FO exige des reclassements pour tous, dans les magasins du groupe et, si besoin, dans les enseignes de l'Association familiale Mulliez (AFM, détenant Auchan). Et ce, « avec maintien du salaire et sans aucune perte

d'ancienneté ». Ce n'est pas acquis, l'AFM ne se considérant pas comme un groupe.

Des propositions « nettement inférieures » à celles du PSE de 2020

Nombreux sont les points de blocage. Ainsi, la direction propose de réserver l'indemnité supra-légale aux seuls salariés qui partiraient dans un plan de départ volontaire. En cas de mobilité interne, le maintien du salaire ne serait acquis que pour une durée limitée... « Ces propositions sont nettement inférieures à celles du plan social signé en 2020 », commente le militant. « FO ne cautionnera pas une

négociation qui se limiterait à un plan social au rabais », prévient-il. Le parti pris d'austérité de la direction passe d'autant moins que les actionnaires de l'Association familiale Mulliez (AFM) viennent de se voir reverser un milliard d'euros de dividendes par Decathlon. « En clair, il y a de l'argent mais pas pour les salariés d'Auchan qui seront licenciés », note Franck Martinaud. FO, qui s'interroge sur l'usage des aides publiques encaissées par Auchan (83 millions d'euros reçus chaque année entre 2013 et 2018, au titre du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE), appelle à l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur le sujet.

Élie Hiesse

Valeo annonce 868 suppressions de postes : FO dénonce un chiffre minimisé

Annoncé, et dénoncé depuis des mois par FO qui alertait sur « l'avenir incertain » des sites Valeo en France, en sous-activité, le couperet a fini par tomber. Le 27 novembre, au motif de la chute des ventes automobiles, l'équipementier a présenté un plan de 868 suppressions de postes sur huit sites. Il s'inscrit dans le cadre de la restructuration à l'échelle européenne de la division Power (systèmes thermiques et électriques).

Pour FO, jusqu'à 1282 postes supprimés

Ce plan comprend la fermeture de l'usine de La Suze-sur-Sarthe (270 salariés, Sarthe) et du centre R&D de La Verrière (390 salariés, Yvelines), tous deux mis en vente en juillet. C'était aussi le cas de l'usine de Saint-Quentin-Fallavier (Isère), mais celle-ci est appelée à réduire ses effectifs, de 308 à 70 salariés. Les sites de Sainte-Florine (Haute-Loire), Reims (Marne), Laval

(Mayenne), Amiens (Somme) et Limoges (Haute-Vienne) sont aussi concernés.

« Personne ne s'attendait à autant de suppressions de postes. Les salariés sont choqués et dégoûtés », souligne Bertrand Bellanger, coordinateur FO (deuxième organisation) chez Valeo. Cette deuxième vague de suppressions d'emplois depuis mi-2023, qui pourrait réduire jusqu'à près de 10% le nombre de postes actuels (13500), angoisse. « Dans les autres divisions [Valeo Light et Valeo Brain, NDLR], tous les sites craignent d'être demain impactés. » FO-Métaux, qui apporte son soutien aux équipes FO et aux salariés, appelle Valeo « à des solutions durables, permettant de conjuguer compétitivité, innovation et maintien des emplois en France ».

Si, dans le contexte actuel, « réduire les coûts peut être nécessaire », « sacrifier des emplois et fragiliser l'avenir de la filiale en France est une erreur stratégique », explique le militant qui dénonce « une

délocalisation qui ne dit pas son nom », vers des pays européens à faible coût de main-d'œuvre. La France supporte l'essentiel des suppressions d'emplois annoncées – l'Allemagne, la Pologne et la République tchèque subiront 188 suppressions de postes.

Le coordinateur FO se fait fort de rectifier la communication de Valeo, qui annonce « 694 départs contraints et 174 départs volontaires ». « Pour FO, les suppressions de postes pourraient s'élever jusqu'à 1282, si l'on intègre les postes vacants supprimés et si tous les salariés refusent leur transfert. » Car les conditions des « mobilités internes » restent à négocier, « pour préserver les acquis sociaux des salariés ». L'issue des négociations sociales sur des accords de méthode, lesquelles détermineront le calendrier d'information-consultation des instances de représentation du personnel, devrait être connue dans la semaine du 9 décembre.

Élie Hiesse

Le syndicat, c'est
mon quotidien !

Salaires

les négociations
Ma feuille de paie / Mes primes

Emploi

Mes horaires & Congés

Télétravail. Formation.

Mes droits

Sécurité sociale

Assurance chômage / Retraite

Santé & handicap

- Climat et environnement

- Logement

- Consommation et
prime transport

Se syndiquer
à



c'est
simple !

ITALIE

Grève nationale contre l'austérité

Vols annulés, écoles fermées, transports en commun perturbés, services de santé au ralenti : le 29 novembre, les Italiens ont mené une grève nationale à l'appel des confédérations CGIL et UIL. 500 000 personnes ont manifesté dans quarante-trois villes. La grève visait à obtenir la modification du projet de budget 2025, une hausse des salaires et à défendre les services publics. « *Comme en France, le budget italien est construit dans un esprit d'austérité, expose Branislav Rugani. Les Italiens n'en peuvent plus, ils sont pris à la gorge.* »

HONG KONG

45 militants pro-démocratie condamnés

De quatre à dix ans de prison pour des juristes, syndicalistes, universitaires, élus locaux... C'est le verdict dramatique du plus grand procès pour « *conspiration visant à subvertir le pouvoir de l'État* », organisé à Hong Kong. Dans un courrier au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (désormais démissionnaire), FO a appelé la France à passer à l'action pour préserver la liberté syndicale et les droits des travailleurs à Hong Kong.

AMAZON

Un week-end de mobilisation internationale

Des salariés d'Amazon étaient mobilisés dans plus de vingt pays entre le 29 novembre et le 2 décembre, en plein « Black Friday ». Objectif : défendre leurs salaires et leurs conditions de travail et s'opposer aux abus du géant du commerce en ligne. Lancée en 2020 par la fédération syndicale UNI Global Union, l'opération vise à « *tenir Amazon pour responsable des abus en matière de travail, de dégradation de l'environnement et des menaces qui pèsent sur la démocratie* », selon Christy Hoffman, secrétaire générale de l'organisation.

F. D.

Allemagne : hécatombe d'emplois dans la sidérurgie et l'automobile

Les industriels ThyssenKrupp et Bosch ont annoncé de gigantesques plans sociaux, appelés à toucher des dizaines de milliers d'emplois. L'industrie allemande est entrée en crise aiguë.

Plus de 40% des effectifs de sa branche acier amenés à être supprimés : le groupe ThyssenKrupp, premier sidérurgiste allemand, a annoncé son intention de se séparer de 11000 employés sur 27000 d'ici à 2030. Un véritable massacre de l'emploi qui intervient dans un contexte de crise structurelle de la sidérurgie européenne – en lien également avec les difficultés importantes du secteur automobile. Entre baisse de la demande de véhicules et saturation du marché par de l'acier moins cher en provenance de Chine, c'est l'industrie européenne tout entière qui se trouve dans la tourmente. Pour remonter la pente, ThyssenKrupp argue également de la nécessité d'une baisse des coûts salariaux de 10%...

Fin novembre, c'est l'équipementier automobile Bosch qui dévoilait son projet de suppression de 5500 emplois, dont 3850

en Allemagne, d'ici à 2030. Le constructeur automobile Ford a lui aussi annoncé des suppressions d'emplois, 4000 emplois dont 2900 en Allemagne d'ici fin 2027.

100000 grévistes chez Volkswagen

Chez Volkswagen, fleuron allemand de l'automobile, 100000 des 120000 salariés ont débrayé le 2 décembre à l'appel du syndicat IG Metall contre la fermeture programmée de trois sites. Le lundi 9 décembre, neuf des dix usines étaient à nouveau en grève, en parallèle du quatrième round de négociations entre syndicats et direction.

Tous ces déboires font écho à ceux d'ArcelorMittal en France, qui a annoncé vouloir fermer deux de ses sites et retarder les investissements prévus dans l'immense usine de Dunkerque pour décarboner la production. Pour Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur International-Europe, « *la problématique industrielle allemande est en lien direct avec la problématique française : ce sont les mêmes annonces, le même effondrement des marchés, qui sont à mettre en relation avec les politiques d'austérité de l'Europe et de ses États membres* ».

Fanny Darcillon



© PAUL LANGROCK/LAIF-REA



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Les tarifs des consultations médicales augmenteront au 22 décembre, selon l'arrêté (publié le 24 juin 2024 au *Journal officiel*) sur la convention entre médecins libéraux et Assurance maladie. Chez le généraliste, le tarif passera ainsi à 30 euros contre 26,50 euros actuellement. Pour les enfants de moins de 6 ans, 35 euros contre 31,50 euros. Les tarifs de consultation des spécialistes augmentent aussi. À titre d'exemples : chez le gynécologue, le tarif passe à 37 euros puis à 40 en juillet 2025, contre 33,50 euros actuellement. Chez le dermatologue, un dépistage de mélanome coûtera 54 euros, puis 60 en juillet 2025, contre 47,50 jusqu'à présent. La visite chez un psychiatre passe de 51,70 euros à 55, puis à 57 euros en juillet. La consultation d'un pédopsychiatre (étendue jusqu'à l'âge de 25 ans) passe à 75 euros. Rappelons que le reste à charge pour le patient (chez un généraliste, un spécialiste, pour des examens radiologiques, des analyses de biologie...) a doublé, à deux euros, depuis mai. **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,88 €

Le Smic a augmenté de 2% au 1^{er} novembre 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,23 euro, passant de 11,65 à 11,88 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3864 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1^{er} janvier 2024 contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 148,52 € Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 338,80 € Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 529,10 € Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 190,29 € Par enfant en plus à charge.
- 74,26 € Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE), données provisoires

- 0,1% en novembre 2024 (+0,3% en octobre 2024).
- +1,3% en novembre 2024 sur un an (+1,2% en octobre 2024).

En novembre 2024, les prix à la consommation baissent de 0,1% sur un mois et augmentent de 1,3% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.
- 0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90% Assurance vieillesse.
- 0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15% Tranche 1.
- 8,64% Tranche 2.
- 0,024% Apec.
- 0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

- 0,86% Tranche 1.
- 1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

- 4,92 € (brut) Valeur du point.
- 5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1801,74 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366. S'ajoute depuis le 1^{er} novembre 2024 une indemnité différentielle de 0,06 euro mensuel brut.
- 11,10% **Retenue pour pension.**
- 9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5% employeur et 5% fonctionnaire.

Banques : les augmentations collectives, grandes absentes des NAO

Aucune hausse de salaire pérenne n'a été obtenue ni chez BNP Paribas, ni chez CACIB (Crédit agricole). Une tendance inquiétante qui se généralise dans le secteur et dégrade fortement les relations entre les salariés et leurs directions.

A lors que les négociations annuelles obligatoires (NAO) sont en cours, les salariés du secteur bancaire font grise mine. Chez BNP Paribas, les discussions – auxquelles FO n'était pas convié, n'étant pas représentatif – n'ont débouché sur aucune augmentation pérenne. Seule une prime de partage de la valeur a été accordée en fonction de la rémunération. « Vu les résultats que la BNP sortira cette année, entre 11 et 12 milliards d'euros de bénéfice net, les salariés sont très déçus, expose Jean-Claude Le Manach, coordinateur national FO dans l'entreprise. On n'a pas eu d'augmentation pérenne depuis une dizaine d'années. »

Chez CACIB, la banque de financement et d'investissement du groupe

Crédit agricole, où FO a fait 12,5% aux dernières élections, même situation : la direction n'a proposé aucune hausse collective. « On nous dit que l'inflation a considérablement ralenti, que des crises ne vont pas manquer de survenir, qu'il y a une instabilité gouvernementale », rapporte Frédéric Barat, délégué syndical FO.

Un dialogue social pour l'instant à l'arrêt

L'entreprise a pourtant elle aussi enregistré des bénéfices records : « 1,7 milliard d'euros sur les trois premiers trimestres de l'année. » À la BNP comme au Crédit agricole, les actionnaires ont, pour leur part, très largement touché leur part du gâteau.

Face à cette absence de partage de la valeur, le dialogue social apparaît comme particulièrement dégradé. « La négociation se fait désormais sous contrainte, résume Mireille Herribery, secrétaire fédérale FO-Banques et sociétés financières. Le mot de "négociation" est d'ailleurs galvaudé. La plupart des entreprises partent du principe que le salaire se négocie de gré à gré, et nous avons de plus en plus de mal à obtenir des augmentations collectives. » Et les négociations au niveau de la branche ne s'annoncent pas plus fructueuses.

Si dans le milieu professionnel de la banque, les mouvements sociaux sont rares, la « résignation » face à la situation salariale ne peut être une solution, alerte Jean-Claude Le Manach de BNP Paribas. À la CACIB, FO fait actuellement circuler une pétition afin de réengager le rapport de force, sans lequel le dialogue social est voué à n'être qu'une mascarade.

Fanny Darcillon

Sur le terrain, les agents publics en lutte contre l'austérité

Sur tout le territoire, les agents sont mobilisés pour défendre les services publics. Exemple à Paris, où les professionnels de la Direction régionale des finances publiques protestaient fin novembre contre la fermeture de deux sites

d'accueil. « Cela signifie une densification des espaces de travail, la multiplication des restructurations et l'augmentation de la charge de travail car ces mesures s'accompagneront, comme c'est le cas tous les ans, de suppressions de postes, s'indigne FO au sein de l'intersyndicale. Entre 2010 et 2027, la direction parisienne aura perdu la moitié de ses effectifs et de ses sites. »

Faire mieux avec moins, l'équation insoluble

L'administration fiscale poursuit en effet depuis 2020 la mise en place de son « nouveau réseau de proximité » (ou plan Darmanin), qui a notamment supprimé 1200 trésoreries municipales et les a

« remplacées » par 530 services de gestion comptable. Quarante mille postes avaient déjà été supprimés sur les vingt années précédentes au niveau national dans cette Direction des finances publiques.

Dans les collectivités locales, dont les difficultés financières sont médiatisées depuis l'effort considérable (une économie de 5 milliards d'euros minimum) qui était exigé par le projet de loi de finances pour 2025 (mis à l'arrêt depuis que le gouvernement a été censuré), les agents territoriaux s'inquiètent pour l'avenir des emplois. Illustration à Toulouse où 2000 agents ont manifesté devant le conseil départemental après l'annonce d'une possible suppression de 500 postes. « Le personnel ne veut pas se laisser faire, ni pour les fins de CDD des collègues, ni pour le temps de travail, ni pour la qualité du service », scandait l'intersyndicale ce 26 novembre, FO en tête.

Sandra Déraillot



Manifestation des agents des finances publiques à Paris, le 28 mars 2019.

Sécurité sociale : FO mobilisée contre la suppression du service du contrôle médical

À la Caisse nationale d'Assurance maladie, FO bataille pour obtenir le retrait d'un projet supprimant le service du contrôle médical, indépendant, pour le transférer dans les Caisses primaires d'Assurance maladie en mai 2025. Après deux journées de débrayages le 3 octobre et le 3 décembre, FO appelle les salariés à une grève reconductible à partir du 12 décembre.

C'est une décision passée presque inaperçue et pourtant lourde de conséquences pour la santé des salariés : la disparition programmée du service du contrôle médical de la Caisse nationale d'Assurance maladie. Depuis la rentrée, FO bataille contre le projet de la direction de la CNAM de supprimer ce service et de transférer les 7200 personnels administratifs et médecins-conseils dans les caisses primaires d'Assurance maladie (CPAM) en mai 2025. « Il s'agit de liquider le service du contrôle médical autonome et d'en faire un outil de contrôle financier des arrêts maladie », dénonce Luc Bérenger, DSC FO à la CNAM. Depuis l'annonce du projet en CSE central en septembre, les syndicats bataillent sans relâche pour obtenir son retrait. À l'appel d'une intersyndicale dont fait partie FO, les mobilisations s'enchaînent. Après l'action du 3 octobre, un tiers des salariés du service du contrôle médical (SCM) étaient de nouveau en grève le 3 décembre.

Un projet « dangereux » au seul service des économies

À l'heure actuelle, les seize directions régionales du service médical ont un fonctionnement indépendant. Les médecins-conseils contrôlent et prennent des décisions médicales sur la reconduction des arrêts maladie, la prise en charge des affections de longue durée ou les pensions pour invalidité. En fonction de leur avis, les caisses primaires d'Assurance maladie payent ensuite les prestations aux assurés. Ce ne sera plus le cas si les médecins de la Sécurité sociale intègrent le giron des CPAM. « Si ces praticiens passent sous la hiérarchie



d'un directeur de caisse, et que celui-ci se fixe comme objectif de diminuer les arrêts maladie, leurs décisions vont s'en ressentir », explique Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale. Pour lui, « ce projet conduit à une concentration de pouvoir dangereuse. Il ne s'agit pas d'un hasard. Il s'inscrit dans la volonté constante des gouvernements de faire des économies sur les arrêts maladie ».

Un combat tous azimuts

D'ailleurs, avant que le PLFSS 2025 ne devienne caduc, le gouvernement – désormais démissionnaire – avait à deux reprises déposé un amendement pour appuyer cette réforme du contrôle médical, censée générer des

économies. La confédération était alors montée au créneau pour informer les parlementaires du danger de cet amendement. Dès que le prochain gouvernement sera formé, « nous demanderons un rendez-vous au nouveau ministre de la Santé concernant ce dossier », indique Éric Gautron. La lutte se poursuit aussi à la CNAM. Car la direction ne compte pas renoncer à cette restructuration. Un rapport d'expertise, présenté en CSE central le 3 décembre, pointe une forte inquiétude : « 85% des salariés du SCM rejettent ce projet désastreux. On continuera à se mobiliser pour son retrait », avertit Luc Bérenger. FO vient d'appeler à la grève reconductible à partir du 12 décembre.

Ariane Dupré

Handicap : FO toujours plus investie en faveur de l'emploi

Avec près de cent quarante participants, la journée annuelle confédérale dédiée au travail et au handicap a fait salle comble le 28 novembre. Au menu, un sujet souvent invisibilisé – les femmes en situation de handicap – et un levier méconnu d'égalité des chances : l'obligation des employeurs d'un aménagement raisonnable permettant l'emploi des travailleurs handicapés.

Plus de cent vingt référents Handicap FO, issus des fédérations et des unions départementales, et une quinzaine d'intervenants, internes

ou externes à l'organisation : la journée annuelle FO dédiée au travail et au handicap a fait salle comble le 28 novembre au siège de la confédération à Paris. Cela

illustre la mobilisation des militants pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Une nécessité. « *Le handicap est toujours le premier motif de saisine du Défenseur des droits, pour discrimination, particulièrement dans l'emploi* », a pointé le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot. Le combat pour l'égalité des chances reste entier. En atteste le taux de chômage élevé des personnes en situation de handicap : 12% en 2023, contre 7,5% pour l'ensemble de la population active. En attestent les difficultés inchangées d'intégration dans l'emploi : en 2023, le taux d'emploi direct des travailleurs handicapés stagnait à 3,5% dans le secteur privé et à 5,66% dans la fonction publique.

Outiller les militants

Dans ce contexte, et « *parce que cette journée annuelle est pensée pour nourrir les connaissances et les actions* », ainsi que l'a précisé Anne Baltazar, conseillère confédérale chargée de la mission Handicap, le focus a d'abord été mis sur un sujet souvent invisibilisé : les femmes en situation de handicap. Lesquelles subissent, dans l'accès à l'emploi et dans leur parcours professionnel, des inégalités, discriminations, stéréotypes liés à la fois au genre et au handicap. Toujours pour mieux outiller les militants, la seconde partie de journée a été consacrée à un autre sujet méconnu : l'obligation faite, depuis 2005, aux employeurs, publics comme privés, d'un aménagement raisonnable en faveur des travailleurs handicapés. Pour que ceux-ci accèdent à l'emploi, l'exercent, y progressent et/ou s'y forment, les employeurs sont tenus de prendre des mesures appropriées, sauf à démontrer que ces aménagements constituent une charge disproportionnée. Deux heures durant, médecin du travail, inspecteur du travail et juristes ont expliqué comment en faire un outil au service de l'égalité de traitement dans l'emploi.

Élie Hiesse



© F. BLANC

Duoday : FO engagée, toujours, pour que change le regard sur le handicap

Le 21 novembre, FO participait, comme elle le fait depuis 2019, au Duoday (binômes formés d'un professionnel et d'une personne en situation de handicap). Une jeune femme, titulaire d'un certificat de couture et travaillant actuellement dans un ESAT (établissement ou service d'aide par le travail) de la région parisienne, a ainsi participé à la vie du secteur Europe-International durant une journée. De son côté, Arnaud Graignon, 35 ans, agent d'accueil depuis un an au sein d'un ESAT du 19^e arrondissement de Paris, a été accueilli par le secteur confédéral Mission Handicap. Le jeune homme, qui a une formation du niveau d'un BTS tourisme, animation et gestion touristique locale, recherche actuellement un emploi de conseiller de vente. Au cours de cette journée riche de rencontres et d'échanges, tous deux ont souligné leur demande première : être perçus « *comme des travailleurs à part entière* ». Sans discrimination dans l'accès à l'emploi et dans l'égalité, notamment sur le plan des rémunérations. « *Il y a encore beaucoup de boulot!* », résumait Arnaud Graignon.

Valérie Forgeront

Journée CSE : l'anticipation, un outil clé pour préserver l'emploi

La traditionnelle journée confédérale des CSE s'est tenue le 3 décembre au siège de FO. Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat et d'augmentation des défaillances d'entreprises, le thème retenu pour cette édition était « la nécessaire réappropriation du rôle économique du CSE ». Lors de cette journée de rencontres, experts, universitaires et militants ont donné des pistes aux élus pour les aider à assurer leurs missions économiques et préserver l'emploi.

P rès de deux cents militants ont assisté à la journée confédérale des CSE le 3 décembre au siège de FO, une affluence telle qu'il a fallu rajouter des tables. Remettre le rôle économique du CSE au cœur du mandat de l'élu qui y siège, tel a été le fil rouge des discussions tenues lors de trois tables rondes. Elles avaient pour thèmes : le rôle du CSE dans la préservation de l'emploi, la différence entre salaire et pouvoir d'achat, et les outils à disposition des élus pour s'emparer de ces questions.

« Ce rôle économique est prépondérant, pour veiller à ce que les décisions de l'employeur ne menacent pas les emplois et mettent en œuvre une juste rémunération du travail. Or depuis la fusion des instances, cette prérogative est devenue de plus en plus complexe à exercer pour les élus », a souligné Karen Gournay, secrétaire confédérale chargée de la négociation collective et organisatrice de cette journée.

L'expertise, une arme pour les CSE

Le CSE est désormais consulté de manière récurrente sur trois thèmes : la situation économique et financière de l'entreprise; la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi; les orientations stratégiques pour les trois ans à venir. En amont de ces réunions, les élus ne doivent pas hésiter à recourir à une expertise, laquelle a un accès, plus vaste que le CSE, aux informations émanant de la direction. « Un cabinet d'expertise permet de digérer l'information brute et de la rendre utile au CSE pour exercer son rôle économique. Et quand les documents viennent de la direction, elle ne peut pas les contrer », a rappelé Caroline Friling, directrice de mission au cabinet Legrand.

Les intervenants ont également rappelé l'importance d'une BDESE enrichie et à



© E. BLANC

jour, pour permettre aux élus CSE de trouver les informations leur permettant de se forger un avis.

Et si la direction ne tient pas compte des avis rendus par le CSE? « Les discussions et les justifications de cet avis sont retranscrites dans le PV et tracées. Et en cas de contentieux, cela permet de contrôler ce qu'a dit ou non la direction », a précisé Isabel Odoul-Asorey, maître de conférences en droit privé. D'où l'intérêt de rendre un avis motivé.

Venu clore cette journée, le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, a annoncé une « vraie victoire », à savoir l'accord sur la fin de la limitation à trois mandats successifs pour les élus CSE, obtenu par FO lors de la récente négociation sur l'emploi des seniors. « Après avoir mis un pied dans la porte des ordonnances, on y passera l'épaule et on poussera un peu plus », a-t-il prévenu, revendiquant le retour d'une instance équivalente au CHSCT, avec une personnalité morale.

Clarisse Josselin

Le droit d'alerte économique, un outil de prévention

« On voit souvent les entreprises saisir d'un coup le tribunal pour une procédure de redressement ou de liquidation. Le droit d'alerte économique permet au CSE de forcer la direction à discuter bien en amont de la cessation de paiement, et de donner des chances à l'entreprise d'éviter les licenciements », a expliqué Isabel Odoul-Asorey, maître de conférences en droit privé.

Cette procédure peut être déclenchée dans les entreprises de plus de cinquante salariés, dès que le CSE a connaissance de faits préoccupants, comme la perte d'un gros client, une baisse du chiffre d'affaires... « S'intéresser en amont à la situation de son entreprise permet de sentir le vent tourner et de pouvoir anticiper », a rappelé Kevin Suter, juriste au cabinet Legrand.

Concrètement, le droit d'alerte doit être inscrit à l'ordre du jour du CSE, et le président ne peut pas le refuser. La procédure se déroule en trois étapes. D'abord, une première réunion avec la direction opérationnelle. Si ses préoccupations ne sont pas levées, le CSE peut, à la majorité des membres présents, décider de faire un rapport qui sera présenté lors d'une deuxième réunion. À l'issue de celle-ci, le CSE peut décider d'alerter les organes dirigeants de l'entreprise, qui devront lui apporter une réponse motivée.

C. J.

Documentaires/télévision : Quand le Web favorise la « fabrique du mensonge »

Alors que la lutte contre les *fake news* est devenue un enjeu pour le modèle démocratique, une série documentaire de France Télévisions démonte la mécanique qui favorise leur prolifération.



décortique autour d'un mensonge principal un contexte socio-politique et les éléments qui transforment une fausse information vouée à être démentie en une quasi-vérité pour un nombre non négligeable de citoyens.

L'épisode consacré au Brexit illustre parfaitement la méthode. La fausse information? Le Royaume-Uni verserait chaque semaine 350 millions de livres sterling à l'Union européenne (alors que cette somme pourrait être utilisée pour financer le système de santé britannique). Une assertion au cœur de la campagne en ligne pour le Brexit, surfant sur le Web et des outils technologiques de micro-ciblage, qui a joué un rôle considérable dans le résultat du référendum. Un autre documentaire (disponible seulement jusqu'au 23 décembre) se penche lui sur plusieurs rumeurs concernant la conquête de l'espace : les Américains n'auraient jamais marché sur la Lune, la Terre serait plate et les extra-terrestres seraient déjà parmi nous. L'assertion, aujourd'hui scientifiquement démentie, selon laquelle le vaccin ROR serait à l'origine de l'autisme est au cœur d'un

troisième film. Enfin, la dernière campagne présidentielle américaine fournit la matière du dernier épisode, qui montre l'usage massif de l'intelligence artificielle pour générer de fausses images et discours attribués à la candidate démocrate, voire à l'adversaire républicain lors des primaires.

Le Web, terreau fertile mais pas seulement

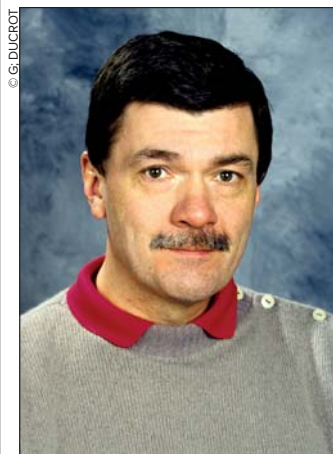
Ces idées farfelues, même les plus anciennes, ont ressurgi et se sont épanouies à la faveur du développement d'Internet et des réseaux sociaux, et de la perte de confiance dans les institutions établies. Ces démonstrations, dont certaines sont intégrées au contenu multimédia éducatif (gratuit) Lumni, porté par France Télévisions, gagnent évidemment à être largement diffusées.

Sandra Déraillot

« La Fabrique du mensonge », série documentaire initiée par Félix Suffert-Lopez (Together Media) et Jacques Aragones (TV Presse), réalisée par Arnaud Lievin et Elsa Guiol. Disponible en replay sur www.france.tv/france-5/la-fabrique-du-mensonge/

Comment naissent et se propagent les fausses informations? Depuis 2019, une série documentaire de France Télévisions s'intéresse à ce phénomène et à son impact sur nos sociétés. Déjà dix-huit films sont à son actif, parmi lesquels quatre sont disponibles intégralement en replay. Chacun

Mémoire



Michel Pinaud, un militant attaché au paritarisme et à la défense des conventions collectives

La confédération a appris avec une grande tristesse le décès de notre camarade Michel Pinaud, secrétaire général de la FNAS-FO de 1983 à 2005. Travailleur social, Michel exerçait dans le secteur de la réinsertion en milieu scolaire, auprès de jeunes enfants souffrant de troubles du comportement et de la conduite. Michel a adhéré à FO en 1972, lors de la création de la Fédération nationale de l'Action sociale (FNAS). Il a participé en même temps au développement du syndicat départemental de l'Action sociale de Paris, dont il a été secrétaire puis trésorier jusqu'en 2009. Il deviendra secrétaire général adjoint de la fédération en 1977, puis trésorier général en 1979 et sera élu secrétaire général de la FNAS-FO en 1983. Il le restera jusqu'en 2005, date à laquelle Michel Paulini lui succédera. Michel Pinaud a été membre de la commission exécutive confédérale de 2004 à 2008. Il fut également membre du Conseil économique et social de 1999 à 2004. La confédération gardera de lui le souvenir d'un militant investi et fidèle, attaché au paritarisme et à la défense des conventions collectives. Michel aura grandement et inlassablement contribué à faire de la fédération ce qu'elle est aujourd'hui. La confédération apporte à sa fédération, la FNAS-FO, à tous ses camarades et à sa famille, toute son amitié et tout son soutien.

Sandra Turpin, « s'investir et ne rien lâcher! »

À l'image de l'ensemble des hospitaliers qui luttent sans relâche pour obtenir les moyens nécessaires pour les services publics de santé, Sandra Turpin, infirmière à l'hôpital de Vitré en Ille-et-Vilaine et élue FO au CSE, bataille pour l'amélioration du cadre de travail, les conditions d'exercice, l'emploi et les salaires des agents.

Des représentants de l'ARS devaient se rendre au centre hospitalier de Vitré (Ille-et-Vilaine) le 11 décembre. Ils y étaient attendus de pied ferme. Le syndicat FO de l'établissement, qui compte 700 agents et des services majeurs, tel celui des urgences, la maternité, la chirurgie..., prévoyait en effet d'accueillir la délégation de l'agence régionale de santé (ARS) par un rassemblement visant à montrer le soutien à l'hôpital. Et pour cause, explique Sandra Turpin, 41 ans, mère de trois filles et infirmière dans la structure depuis son début de carrière il y a dix-huit ans, après un bac économie et trois années d'école d'infirmière à Fougères, sa ville natale. Le projet de nouvelle architecture du centre hospitalier, qui prévoit l'extension et la rénovation de l'établissement – 2970 m² neuf et 5515 m² restructurés – pour un montant total de 32 millions d'euros, dure « depuis plus de dix ans ». Il s'agit, explique Sandra, de « moderniser, de rénover le bloc opératoire, d'agrandir l'hôpital de jour... ». Mais « l'ARS est revenue en 2024 sur ses engagements et a demandé que le projet soit rebudgété à hauteur de 30 millions, ce que la direction a fait. On a tous peur que le projet tombe à l'eau ». Cela alors que l'hôpital, comme beaucoup en France, subit une réduction de ses moyens et qu'il affiche un lourd déficit, dû notamment à l'intérim médical. Un déficit « qui se creuse », indique la professionnelle qui travaille dans les services de médecine, de cardiologie et de gastroentérologie. Or cet établissement, quarantenaire, a tant besoin d'améliorations, martèle celle qui, il y a huit ans, a pris sa carte à FO et qui au fil de son investissement syndical est devenue une militante très active. « Plus on est nombreux, plus on peut faire bouger les choses. Il faut s'investir, ne rien lâcher! » Elle est ainsi élue du CSE de l'établissement et déléguée

pour la F3SCT (la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail).

« On tient pour les patients et par leurs remerciements »

« Les bâtiments sont dégradés, vétustes. Des fuites d'eau, une douche – dans un couloir – pour trente-deux patients, il manque des chambres individuelles... », déplore-t-elle. Par ailleurs, « la direction vise toujours les économies, à commencer par celle sur les effectifs. Ainsi des personnels ne sont pas remplacés et on ferme des lits (en long séjour, chirurgie, soins de rééducation). Dix-neuf cette année. Il nous a fallu près de cinq ans pour obtenir un nouveau poste d'infirmière afin que le ratio soit de cinq postes pour trente-deux patients et non quatre ». Ces situations ont des conséquences pour les agents.

« La charge de travail augmente. On fait des heures supplémentaires chaque jour, de trente minutes à une heure. On court perpétuellement et on voit moins les patients. On passe dans les chambres pour réaliser les actes principaux en trois minutes, puis il y a tout le reporting administratif. La dimension humaine, relationnelle avec les patients manque. C'est frustrant. » Mais malgré ces difficultés, celle qui est devenue infirmière « pour prendre soin des autres », celle qui après une carrière de près de vingt ans perçoit un salaire de 2300 euros net (prime pour enfants comprise et en comptant l'apport de la mesure salariale du Ségur) a toujours la passion de ce métier. « On tient pour les patients et par leurs remerciements. Ils comprennent que l'on fait ce que l'on peut alors qu'il n'y a pas assez de personnel. »

Valérie Forgeront





Ne pas oublier de s'abonner!

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : Téléphone :

Mail :

Tarif public Tarif adhérent individuel

N° de carte :

Nom du syndicat :

Fédération de rattachement :

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,
75680 PARIS Cedex 14
accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

Abonnez-vous ou réabonnez-vous maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments

Tarif public 54 € par an Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail linfomilitante@force-ouvriere.fr ou par téléphone 01 40 52 84 55